



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotient familial

Question écrite n° 129800

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur le cumul de la demi-part supplémentaire au titre de la carte du combattant et de la demi-part attribuée au titre de la carte d'invalidité. L'administration fiscale, saisie à ce sujet, a récemment précisé que les avantages liés à ces demi-parts ne se cumulaient pas, et dans ce cas, seul le cas de l'invalidité était retenu. Il lui demande de lui indiquer les raisons qui ont motivé la décision de ne plus permettre le cumul de la demi-part accordée au titre de la carte d'ancien combattant avec celle accordée au titre de la carte d'invalidité et si elle entend revoir sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129800

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1948

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)